AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0129
FR0011471291-FS0053

26 janvier 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

YMAGIS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 janvier 2015, la société anonyme Sycomore Asset Management (14 avenue Hoche, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 janvier 2015, le seuil de 5% du capital de la société YMAGIS et détenir, pour le compte desdits fonds, 578 500 actions YMAGIS représentant autant de droits de vote, soit 7,37% du capital et 4,93% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions YMAGIS sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 7 846 098 actions représentant 11 735 195 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-13 du règlement général.